



Formulaire de soumission des prix du fournisseur de services

pour le contrat de participation à la plate-forme bLink

Table des matières

1.	Généralités	3
1.1	Définitions	3
1.2	Validité de la liste de prix.....	3
1.3	Monnaie	3
1.4	Facturation et paiement	3
2.	Renseignements d'ordre général.....	4
2.1	Renseignements sur le fournisseur de services	4
2.2	Validité des prix des fournisseurs de services	4
2.3	Conditions spéciales pour les utilisateurs de services.....	4
3.	Tarification du fournisseur de services.....	5
3.1	Frais forfaitaires du fournisseur de services par utilisateur de services	5
3.2	Frais du fournisseur de services pour l'enregistrement d'un client	5
3.3	Frais du fournisseur de services pour les appels API.....	5
3.3.1	Services Account & Payment.....	6
3.3.1.1	Informations de compte	6
3.3.1.2	Livraison de paiements	6
3.3.2	OpenWealth	6
3.3.2.1	OpenWealth API Customer Management (OW API CM)	6
3.3.2.2	OpenWealth API Custody Service (OW API CS)	6
3.3.2.3	OpenWealth API Trading (OW API OP)	6
4.	Délais.....	7
4.1	Liste de prix généralement valable des fournisseurs de services.....	7
4.2	Conditions spéciales.....	7
5.	Signature juridiquement valable	8

1. Généralités

1.1 Définitions

Les définitions suivantes sont utilisées dans le présent document:

API	Une API fournit un service technique permettant l'échange de certaines informations entre le fournisseur de services et l'utilisateur de services.
Application	Une application représente un cas d'utilisation, dans lequel le fournisseur de services met à disposition une ou plusieurs API à disposition de l'utilisateur de service via la plateforme bLink. Les conditions d'utilisation de l'applications sont définies dans une spécification propre à l'application, afin d'assurer un échange de données conforme au contrat d'application.
Utilisateur de services	Utilise le service API.
Fournisseur de services	Fournit le service API.
Participant	Le participant est le partenaire contractuel de SIX dans le contrat de participation pour la plate-forme bLink. Dans le contrat d'application, le participant a le statut soit de fournisseur de services, soit d'utilisateur de services.
Contrat de participation	En cas de décision d'admission positive à la plate-forme bLink et à au moins une des applications souhaitées, le contrat de participation est conclu par suite de la signature valable des conditions de participation.

1.2 Validité de la liste de prix

Les prix soumis entrent en vigueur selon le processus défini par SIX.

Les prix soumis remplacent toutes les versions précédentes.

1.3 Monnaie

Tous les montants indiqués s'entendent en francs suisses (CHF).

Les indications contenues dans la liste de prix s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée, retenue fiscale à la source et taxes similaires. Tous les impôts et taxes sont à la charge du partenaire contractuel.

Les prix du fournisseur de services doivent toujours être supérieurs ou égaux à 0,- CHF.

1.4 Facturation et paiement

Participants receive a monthly total invoice from SIX BBS Ltd ("SIX") in CHF for the services used, according to the process defined by SIX. Payments are collected via direct debit.

Credits will be made to an account to be specified by the service provider. Les participants reçoivent chaque mois une facture totale en CHF de SIX BBS SA («SIX») pour les services qu'ils ont utilisés conformément au processus défini par SIX. Le paiement s'effectue par recouvrement direct.

Les crédits sont effectués sur un compte spécifié par le fournisseur de services.

2. Renseignements d'ordre général

2.1 Renseignements sur le fournisseur de services

Société _____

Rue _____

Localité et code postal _____

N° de TVA _____

Les recettes/crédits provenant des frais de service doivent être transférés sur le compte suivant:

IBAN _____

Au nom de _____

2.2 Validité des prix des fournisseurs de services

Les prix des fournisseurs de services énumérés ci-dessous s'appliquent à tous les utilisateurs de services. La liste de prix des fournisseurs de services généralement applicables est publiée par SIX.

2.3 Conditions spéciales pour les utilisateurs de services

Si des conditions spéciales sont accordées à des utilisateurs de services distincts, le présent formulaire doit être rempli en plus de la liste de prix générale du fournisseur de services, en indiquant les utilisateurs de services auxquels s'appliquent les conditions spéciales.

Si des conditions spéciales différentes sont accordées à des utilisateurs de services distincts, le présent formulaire doit être rempli pour chaque utilisateur de services individuellement. Si les mêmes conditions spéciales sont accordées à plusieurs utilisateurs de services, elles peuvent être saisies dans le même formulaire.

Le fournisseur de services donne des instructions à SIX conformément à la procédure définie par SIX dans le contrat de participation, en tenant compte des délais pertinents. Si les délais indiqués ne sont pas respectés, le présent formulaire doit être soumis à nouveau.

Utilisateur de services	Date de validité (les prix indiqués au chapitre 3 s'appliquent à partir du):

3. Tarification du fournisseur de services

La tarification du fournisseur de services est communiquée à chaque utilisateur de services individuellement par contrepartie et, si le fournisseur de services applique des frais pour les appels API, en sus par application.

La part en pourcentage de SIX (rémunération) est communiquée à chaque fournisseur de services individuellement par application si le fournisseur de services applique des frais pour les appels API.

Si le fournisseur de services applique des frais pour les appels API, le fournisseur de services peut définir des prix échelonnés. Un maximum de cinq échelonnements est possible.

3.1 Frais forfaitaires du fournisseur de services par utilisateur de services

Le fournisseur de services a la possibilité de demander à l'utilisateur de services, pour chaque application, des frais mensuels forfaitaires pour la fourniture des services via bLink.

En tant qu'exploitant de la plate-forme, SIX prélève 20% des frais forfaitaires demandés par le fournisseur de services par utilisateur de services.

Article	Prix par mois en CHF
Services Account & Payment: frais forfaitaires du fournisseur de services	
OpenWealth: frais forfaitaires du fournisseur de services	

3.2 Frais du fournisseur de services pour l'enregistrement d'un client

Le fournisseur de services a la possibilité de demander des frais pour l'enregistrement client initial d'un client commun. Si l'enregistrement client est révoqué et qu'un nouvel enregistrement est nécessaire pour cette raison, les frais sont dus une nouvelle fois.

En tant qu'exploitant de la plate-forme, SIX prélève 20% des frais demandés par le fournisseur de services pour l'enregistrement du client.

Article	Prix par enregistrement client initial en CHF
Frais pour enregistrement client	

3.3 Frais du fournisseur de services pour les appels API

Le fournisseur de services a la possibilité de demander à l'utilisateur de services, pour chaque application, des frais d'appel API pour la fourniture des services via bLink.

En tant qu'exploitant de la plate-forme, SIX prélève 20% des frais demandés par le fournisseur de services pour les appels API.

3.3.1 Services Account & Payment

3.3.1.1 Informations de compte

Les appels API vers tous les points de terminaison, à l'exception de /consents et /healthcheck, seront facturés.

De (date)	À (date)	Prix par appel en CHF

3.3.1.2 Livraison de paiements

Les appels API vers tous les points de terminaison, à l'exception de /consents et /healthcheck, seront facturés.

De (date)	À (date)	Prix par appel en CHF

3.3.2 OpenWealth

3.3.2.1 OpenWealth API Customer Management (OW API CM)

Les appels API vers tous les points de terminaison, à l'exception de /healthcheck, seront facturés.

De (date)	À (date)	Prix par appel en CHF

3.3.2.2 OpenWealth API Custody Service (OW API CS)

Les appels API vers tous les points de terminaison, à l'exception de /healthcheck, seront facturés.

De (date)	À (date)	Prix par appel en CHF

3.3.2.3 OpenWealth API Trading (OW API OP)

Les appels API vers tous les points de terminaison, à l'exception de /healthcheck, seront facturés.

De (date)	À (date)	Prix par appel en CHF

4. Délais

Le formulaire, dûment complété et signé, doit être renvoyé dans les délais suivants:

4.1 Liste de prix généralement valable des fournisseurs de services

Les adaptations de la liste des prix du fournisseur de services sont possibles au début de chaque semestre civil. Le fournisseur de services doit communiquer les adaptations au moins trois mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux prix à SIX. Par exemple, si la liste de prix du fournisseur de services valable en général doit entrer en vigueur le 1er juillet, elle doit être livrée au plus tard le 31 mars de la même année.

4.2 Conditions spéciales

Le fournisseur de services doit communiquer les conditions spéciales convenues bilatéralement avec un utilisateur de services avant la fin d'un mois civil afin qu'elles deviennent valables au début du deuxième mois suivant. Si le fournisseur de services soumet par exemple les conditions spéciales bilatérales d'ici le 31 mars, elles seront valables à partir du 1er mai de la même année.

5. Signature juridiquement valable

Le participant confirme par une signature juridiquement valable l'exactitude et l'exhaustivité des indications fournies dans le présent document.

Les signatures électroniques insérées par DocuSign sont équivalentes à la forme écrite et sont considérées comme formellement valides.

Participant

Lieu, date

Nom

Nom

Fonction

Fonction

Signature

Signature

Coordonnées

Veuillez utiliser le [**bLink Support Portal**](#) si vous avez des questions et souhaitez soumettre le formulaire.